



Consultation
sur la mise en place de **Zones d'ACCélération** pour
l'implantation d'installations terrestres de production
d'**ENergies Renouvelables**

NOTICE CARTOGRAPHIQUE



Centrale solaire photovoltaïque de Saint-Rémy-de-Provence au chemin des Méjades
(sur le site de l'ancienne décharge municipale)

La carte présente trois ensembles principaux et des éléments cartographiques de détail :

Le plus petit : (nord-est) : correspond à la centrale photovoltaïque de Saint-Rémy-de-Provence au chemin des Méjades sur le site de l'ancienne décharge municipale :

Il s'agit d'une réalisation communale existante.

L'intermédiaire : (Est) : correspond à la zone d'activité de la Massane.

Le plus grand : (au centre) : correspond à la zone urbaine (Centre-ville) et à la Zone d'activité de la Gare.

Les parcelles intra-urbaines relatives aux espaces boisés classés [EBC] et les zones naturelles ont été extraites du zonage (cela correspond) aux « trous » et à un alignement gris. Il n'est pas possible d'y installer des installations ENR.

Deux détails aux contours grisés figurent des zones 1AUha et 2AUh (Libération) 1AUhb (Valat neuf).

Les autres détails correspondent à des réalisations communales (photovoltaïque COSEC), biomasse (Ecole de l'argelier) ou des projets communaux (Photovoltaïque Arènes Coinon) et le cas échéant : chaufferie piscine couverte.